



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 49

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAGIMODIERE, *président du Comité permanent de la justice*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 13 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 26 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*;
- projet de loi 58 — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*;
- projet de loi 63 — *Loi modifiant la Loi sur l'intrusion et la Loi sur la responsabilité des occupants/The Petty Trespasses Amendment and Occupiers' Liability Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. BUSHIE;
- M^{me} la *ministre* COX;
- M^{me} FONTAINE;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M. ISLEIFSON;
- M. LAGIMODIERE (président).

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. GERRARD

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 13 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act* :

Zainab Mansaray	Canada Sierra Leone Friendship Society Inc.
Shawna Finnegan	Particulier

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 63 — *Loi modifiant la Loi sur l'intrusion et la Loi sur la responsabilité des occupants/The Petty Trespasses Amendment and Occupiers' Liability Amendment Act* :

Norman Rosenbaum	Particulier
Bill Campbell	Président, Keystone Agricultural Producers
Grant Melnychuk	Manitoba Pork
Carson Callum	Manitoba Beef Producers
Chef Dennis Meeches	Treaty One Nation
Catherine Kroeker-Klassen	Producteurs d'œufs du Manitoba

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act* :

Karen Sharma	Directrice exécutive par intérim, Commission des droits de la personne du Manitoba
--------------	--

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 63 — *Loi modifiant la Loi sur l'intrusion et la Loi sur la responsabilité des occupants/The Petty Trespasses Amendment and Occupiers' Liability Amendment Act* :

Chef Dino Flett	Première Nation d'Island Lake
-----------------	-------------------------------

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 26) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 58) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 63) — *Loi modifiant la Loi sur l'intrusion et la Loi sur la responsabilité des occupants/The Petty Trespasses Amendment and Occupiers' Liability Amendment Act*

Le Comité a convenu, à la majorité, de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. LAGIMODIERE, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la *ministre* GORDON présente le rapport annuel de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

(Document parlementaire n° 70)

M^{me} COX, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée de sensibilisation au problème de la distribution non consensuelle d'images intimes.

M^{me} MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* GUILLEMARD, M^{me} ADAMS ainsi que MM. LAGASSÉ, SALA et TEITSMA font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

La motion principale fait l'objet d'une motion d'amendement proposée par M. KINEW portant qu'elle soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il refuse de tirer des leçons de la pandémie en réduisant davantage le financement des soins de santé et en le maintenant à un taux inférieur à l'inflation, en mettant en danger les soins de chevet et en n'étant pas préparé à la possibilité d'une troisième vague;
- b) qu'il réduit le financement des soins d'urgence et actifs alors qu'il consacre des millions de dollars au bureau de la transformation du système de santé dans le but d'éliminer des postes d'infirmiers et d'autres travailleurs de la santé de première ligne et de fermer les salles d'urgence en région rurale;
- c) que plutôt que d'investir dans les soins de santé dans les régions rurales et le Nord pour garantir que les Manitobains aient accès aux soins dont ils ont besoin près de chez eux, il gèle le recrutement de médecins et d'infirmiers;
- d) qu'il sabre dans le budget des dépenses en capital dans le domaine de la santé, ce qui signifie moins d'investissements dans les nouvelles technologies et dans les services, comme une clinique sur l'épilepsie, et qu'il refuse d'investir dans la formation des professionnels de la santé de première ligne, tels les infirmiers, ce qui aiderait les Manitobains à obtenir des soins de qualité;
- e) qu'au lieu d'améliorer les soins de longue durée et à domicile offerts aux aînés après les tragédies qui se sont produites dans les foyers Maples et Parkview Place, il coupe le financement accordé aux soins de longue durée;
- f) qu'il ne fournit ni financement ni détails en réponse à l'échec du plan de distribution des vaccins, alors même qu'il gèle le financement du bureau des mesures d'urgence, qui a pour mission d'offrir de l'aide en logistique et en planification;
- g) qu'il compromet la société d'État Hydro-Manitoba en essayant d'influencer son fonctionnement, en maintenant le gel inconstitutionnel des salaires et en refusant d'abroger la loi 28, ce qui a entraîné la grève des membres de la section locale de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité;
- h) qu'il manque de transparence envers les Manitobains quant à ses plans visant l'augmentation des tarifs d'électricité cette année, alors qu'il les a augmentés dans son budget de l'année dernière;
- i) qu'il ne fait pas preuve de transparence envers les Manitobains quant à son intention de privatiser Hydro-Manitoba;
- j) qu'il accorde des millions de dollars aux courtiers d'assurance alors qu'il refuse d'accorder des salaires équitables aux employés de la Société d'assurance publique du Manitoba;
- k) qu'il met en péril l'accès aux réseaux à large bande en milieu rural en cherchant à privatiser et en ne faisant pas les investissements qui assureraient aux collectivités rurales et du Nord une connexion à Internet haute vitesse;
- l) qu'il continue de réduire le financement de l'éducation, qu'il coupe l'aide en littératie et en apprentissage ainsi que l'aide aux enfants ayant des besoins exceptionnels, ce qui compromet la réussite des enfants et leur capacité à se reprendre après la pandémie;

- m) que son financement insuffisant force les enseignants à payer de leur poche pour répondre aux besoins des enfants en matière d'éducation;
- n) qu'il ne met pas en œuvre un programme universel de petits déjeuners dans les écoles et qu'il réduit les soutiens pour la sécurité alimentaire dans le Nord, ce qui assurerait la réussite en classe de chaque enfant;
- o) qu'il refuse d'offrir des produits menstruels dans les écoles et de veiller à ce qu'aucune élève ne souffre de pauvreté menstruelle;
- p) qu'il continue de réduire le financement des établissements postsecondaires, ce qui engendrera une augmentation des frais de scolarité, rendra l'éducation moins abordable et accessible, réduira l'aide consacrée aux apprentis et à l'alphabétisation des adultes et entravera la reprise économique du Manitoba;
- q) qu'il ne fournit pas d'aide supplémentaire aux petites entreprises et aux collectivités touchées par les pertes d'emplois, ce qui assurerait leur réussite et leur reprise économique pendant et après la pandémie;
- r) qu'il ne finance pas adéquatement les garderies publiques après avoir gelé le financement pendant cinq ans et donné aux centres à but lucratif accès aux deniers publics, alors même qu'il réduit l'aide aux familles;
- s) qu'il refuse d'effectuer des investissements dans les soutiens locaux en matière de santé mentale, qu'il ignore la crise des dépendances et de l'itinérance et qu'il refuse d'investir dans des soutiens tels que les sites de consommation sécuritaire ou la construction de nouveaux logements sociaux abordables;
- t) qu'il ne s'attaque pas au changement climatique du fait qu'il continue de contester la tarification du carbone devant les tribunaux et qu'il réduit le financement de son propre Bureau de mise en œuvre du Plan vert et climatique;
- u) qu'il impose davantage de frais pour ses services gouvernementaux durant la pandémie, notamment pour les laissez-passez pour les parcs, alors que plus de Manitobains essaient de sortir en plein air;
- v) qu'il refuse de financer des travaux d'amélioration de l'usine de traitement des eaux usées du North End, qui contribueraient à la survie du lac Winnipeg;
- w) qu'il réduit le financement des municipalités, ce qui compromet leur capacité à financer des services et des priorités comme le transport;
- x) qu'il ne vient pas en aide aux producteurs manitobains malgré l'année de sécheresse qu'on prévoit, puisqu'il élimine les programmes de soutien et de gestion des risques et qu'il réduit le financement de la Société des services agricoles du Manitoba;
- y) qu'il n'offre pas aux femmes, aux personnes autochtones, noires et de couleur ni aux nouveaux arrivants et aux Manitobains à faibles revenus un soutien qui les aiderait réellement à se relever socialement et économiquement de la pandémie, y compris offrir de la formation et reconnaître les titres de compétence;

- z) qu'il n'offre pas d'aide ciblée qui tienne compte de données géographiques ou portant sur les personnes racialisées et les milieux de travail et qu'il refuse d'instaurer un salaire de subsistance pour les Manitobains;
- aa) qu'il réduit le budget du ministère des Relations avec les Autochtones et le Nord de millions de dollars, compromettant ainsi les efforts de consultation et de réconciliation, qu'il gèle l'aide provenant du Fonds de développement économique local et qu'il refuse d'inclure des représentants de la nation métisse dans le cadre de sa réponse à la pandémie;
- bb) qu'il réduit le budget du ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine de millions de dollars, y compris le portefeuille de la Condition féminine, ce qui met en péril la reprise économique des femmes et l'offre de loisirs pour les enfants;
- cc) qu'il n'est pas à la hauteur de l'engagement des Manitobains qui ont travaillé ensemble de manière héroïque et qui se sont sacrifiés collectivement pour lutter contre la COVID-19;
- dd) qu'aucun député du caucus du gouvernement de la province ne s'oppose à ce budget,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement de M. GERRARD voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa dd), de ce qui suit :

- ee) qu'il n'adhère pas aux normes élémentaires d'honnêteté, de compétence et de décence humaine étant donné qu'il présente un budget visant à manipuler les Manitobains avec de fausses promesses tout en leur refusant l'accès à des nécessités de base comme un logement, de la nourriture, de l'eau propre ainsi que des médicaments et dispositifs qui sauvent leur vie ou en améliorent la qualité;
- ff) qu'il n'a aucunement appris de ses erreurs catastrophiques et de l'incompétence avec laquelle il a géré la deuxième vague de la COVID-19, le soutien aux entreprises et la campagne de vaccination et qu'il choisit plutôt de poursuivre sur la lancée de ses politiques d'extrême droite qui amputent les services publics au détriment des familles et des collectivités qui en dépendent;
- gg) qu'il ne respecte pas les obligations premières de tout gouvernement confronté à une situation de crise consistant à faire primer le bien commun sur des visées idéologiques et partisans aveugles et qu'il choisit plutôt de présenter un budget qui vole l'argent des pauvres pour le donner aux riches et qui pille le trésor public tout en accumulant des milliards de dollars de dette afin d'émettre des chèques qui enrichissent le gouvernement ainsi que ses acolytes politiques.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. MICHALESKI, BRAR et SANDHU, M^{me} ADAMS, U. ASAGWARA, M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que M. le *premier ministre* PALLISTER interviennent. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ADAMS
ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX

LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE20

CONTRE

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....35

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....35

CONTRE

ADAMS
ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE21

La séance est levée à 16 h 50, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger